



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière qu'à la session du Conseil qui sera tenue le 5 juin 2018, à 20h00, à la salle du Conseil, au 49 rue Du Couvent, à Saint-Simon, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 840 678, 2<sup>e</sup> Rang Ouest.

Cette demande vise à autoriser :

Un lot de 1 907,4 m<sup>2</sup> ayant une profondeur moyenne de 39.77 m.

Le règlement 414-06, à l'article 8.5, un lot partiellement desservi, non-riverain, la profondeur minimale doit être de 40 mètres.

La dérogation est donc de 0.23 mètre par rapport à la profondeur minimale exigée.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite session du 5 juin 2018.

En foi de quoi, je donne cet avis ce 15 mai 2018

Johanne Godin  
Directrice Générale et secrétaire-trésorière

---

### **Certificat de publication**

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 15 mai 2018.

En foi de quoi, je donne cet avis ce 15 mai 2018

Johanne Godin  
Directrice Générale et secrétaire-trésorière